



Compte Rendu Succinct

Séance du 22 mars 2011

L'an deux mille onze et le 22 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérard - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle FEVRE Déborah - Melle BORSATO Louise - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme BROUSSE Patricia - Melle BOUTEILLE Isabelle - M. RUET Guillaume

Absents excusés représentés : Mme FRANÇOIS Elisabeth (pouvoir à M. THENET Jean-Pierre) - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (pouvoir à M. DUPONT Gérard) - Mme AUBERTIN Annie (pouvoir à M. ROTGER Michel) - Melle IGOLEN Marie (pouvoir à M. LEROY Pierre) - Melle OUARTI Farah (pouvoir à M. MILLET Gérard)

A été nommé secrétaire : Melle BORSATO Louise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Au vu de rectifications apportées par Monsieur Louis LEGRAND, le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'UNANIMITE

I. COMMUNICATIONS :

a) MARCHES PUBLICS

Lancement du marché de travaux en mars 2011 :

Réalisation d'un giratoire sur la Route Départementale n°107 de la ZAC 6NA

b) Présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

II. DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 22 mars 2011, le conseil municipal :

- **A DECIDE** (Messieurs LEROY et CHAMBIN membres de droit au sein du Comité Directeur de l'Office Culturel Chevignois, ne prenant pas part au vote de la subvention à l'O.C.C et Madame Marie-Claire Terrier membre de droit au sein du Comité Directeur de l'Office Chevignois des Retraités, ne prend pas part au vote de la subvention à l'O.C.R) d'attribuer les subventions selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2011 :

SPORTS

Chevigny Loisirs et Sports	31 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Office des Sports	15 900,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Association Sportive du Collège	2 200,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Association Sportive du Lycée	3 235,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Gymnastique Volontaire Mixte	1 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Moto les Moutards	500,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Challenge de l'étoile	120,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Avenir Sportif et Culturel (sections sportives)	56 876,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny-Saint-Sauveur Football	27 040,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny Gym 21	22 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny Lutte Olympique	6 689,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny Lutte Olympique (exceptionnelle : GP France)	500,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny Tennis Club	15 160,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny-Saint-Sauveur Handball	45 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
CSS Hand (élite N2 féminine)	20 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
A.K.D.C. (Académie Karaté Chevigny)	13 900,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Chevigny Rugby	12 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
TOTAUX SPORTS	273 120,00 €	

CULTURE-LOISIRS

Office Culturel Chevignois	198 950,00 €	Voté à l'UNANIMITE sauf MM. LEROY et CHAMBIN
Association des Jardiniers (- 1200€ de 2006 à 2015)	1 200,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
A.S.C. Sections culturelles	4 115,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
A.S.C. Sections culturelles (exceptionnelle - achat four)	2 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Les Amis de la Nature	600,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Hier et Aujourd'hui	1 900,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Ensemble Vocal CLAIRDOR	1 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Théâtre en Bulles	2 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Harmonie	500,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
AVAC	1 000,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
Assoc. Relaxation Détente	300,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
A.S.A. Dijon Côte d'Or	400,00 €	26 voix pour, 2 contre (M. EGRAND Louis - M. GAUTHIER Pascal) et 2 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia - M. PREIONI Christian)
Terres d'Images	150,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
TOTAUX CULTURE-LOISIRS	214 115,00 €	

SOCIAL

Centre Communal d'Action Sociale	110 000,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Banque Alimentaire de Bourgogne	799,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Secours Populaire (comité local)	1 000,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Amicale des Pompiers Chevigny	3 200,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Comité d'Action Sociale (mairie)	55 000,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
AREPA : ANIMATION (MAPAD)	2 000,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
ONAC (bleuets)	76,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
SOS AMITIES	250,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Un enfant peut sauver un arbre	1 000,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Association Aurélien Menier (lutte contre l'asthme)	150,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
Des Bouchons pour les handicapés de Côte d'Or	300,00 €	29 voix pour, 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal).
SOUS TOTAL SOCIAL	172 775,00 €	

Un enfant peut sauver un arbre	23 voix pour, 1 contre (M. GAUTHIER Pascal) et 6 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. 1 000,00€ LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia)
TOTAL SOCIAL	173 775,00 €
ENSEIGNEMENT	
Foyer socio-éducatif du collègue	1 500,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Breuil Maternelle	150,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Breuil Primaire	300,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Ez Allouères Maternelle	150,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Ez Allouères Primaire	350,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Henri Marc Maternelle	200,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Henri Marc Primaire	300,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Buisson Rond Maternelle	200,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Coopérative Buisson Rond Primaire	450,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Classe de découverte Breuil	3 941,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Voyage fin année Primaire EZ Allouères	850,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Voyage Henri Marc primaire	735,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Ez Allouères Maternelles	400,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Voyage Henri Marc maternelle	485,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Voyage Breuil maternelle	340,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Buisson Rond Maternelle	520,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
TOTAUX ENSEIGNEMENT	10 871,00 €
DIVERS	
Comité de Parrainage du Concours National Scolaire	95,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Sté d'entraide légion d'honneur	100,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
FNACA	900,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Comité des Jeunes à la Neige	180,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Fondation de Lattre	80,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Chirpy Girl's	1 500,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
Assoc. Maison d'arrêt	100,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE.</i>
O.C.R.	4 500,00 € <i>Voté à l'UNANIMITE sauf Mme Marie-Claire TERRIER</i>
Un nouvel élan	400,00 € <i>21 voix pour, 7 contre</i> (M. GAUTHIER Pascal- Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia)) et 2 abstentions (- M. CHAMBIN Daniel - Melle FEVRE Déborah)
TOTAUX DIVERS	7 855,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	679 736,00 €

- **A DIT** par 29 voix pour et 1 abstention (M. Pascal GAUTHIER) que la participation aux frais du voyage à BERLIN du 04 au 09 Avril 2011 est fixée à 330 € par personne au lieu de 300€
- **A DONNE** à l'UNANIMITE son accord pour que les repas, lors du stage « CIRQUE, ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE » à la Maison de Corcelles du 4 au 15 juillet 2011, soient pris par les stagiaires, en commun avec les enfants du Centre de loisirs au prix de 4,02 €/enfant/jour
- **A ACCEPTE** à l'UNANIMITE de fixer les tarifs en prenant en compte le quotient familial pour un séjour au Gîte de la Combes d'été à BAUBIGNY (21340) agréé Jeunesse et Sport le 22 avril 2011 pour 16 jeunes.

- **A DECIDE** par 29 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal), de fixer le tarif de location de l'OGIVE pour l'organisation du Grand Prix de France de Lutte le samedi 16 avril 2011 (compétition internationale Junior) à 1 500 €.
- **A DIT** par 23 voix pour et 7 contre (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), que le tarif de location de l'Ogive pour les spectacles du 1er septembre 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 1,5 euros par billet vendu.
- **A DECIDE** par 27 voix pour, 1 contre (Mme HAZHAZ Dénia) et 2 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. GAUTHIER Pascal) de verser une cotisation 2011 de 2 345, 00 € (soit 35 apprentis x 67 €) à l'Association de Gestion et de Développement du Centre de Formation d'Apprentis La Noue à LONGVIC.
- **A AUTORISE** à l'UNANIMITE la vente en l'état d'une balayeuse de marque MATHIEU YNO achetée le 10 Mai 2000, à la Société 3D –MATHIEU YNO de TOUL au prix de 12 000 € TTC ainsi que sa sortie de l'inventaire.
- **A EMIS** à l'UNANIMITE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°87 avenue de l'Egalité, d'une superficie de 46 m² au prix de 690 euros pour permettre l'accès au lotissement communal « Le Clos en Mont Vaux ».
- **A EMIS** par 23 voix pour et 7 contre (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée section AO n°422 d'une superficie de 76 m² au prix de 1 520 euros.
- **A EMIS** par 23 voix pour, 4 contre (M. LEGRAND Louis - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia) et 3 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline), un avis favorable à la cession aux prix révisés de 14 garages à 4 500 € l'unité et 18 places de stationnement extérieur à 1 440 € l'unité et **A ACCEPTE** la cession à la copropriété ORALIA pour l'euro symbolique de 4 garages à vélo en sous-sol et 2 places de parking extérieur pour la réalisation de 2 places pour handicapés.
- **A SOLLICITE** par 29 voix pour et 1 abstention (M. Pascal GAUTHIER), le Conseil Général pour l'attribution d'une aide au titre des amendes de police, pour une opération d'aménagement rue de la Toison d'Or et rue Charles le Téméraire avec la création d'une zone 30.
- **A DONNE** à l'UNANIMITE son accord à la gratuité de la salle du Polygone le 23 mars 2011, afin de permettre à environ 200 élèves d'assister à la représentation théâtrale organisée par le collège Camille Claudel.

Fait à Chevigny Saint Sauveur, le 29 mars 2011

Le maire,

L. BRENOT



NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.